

Il existe en Méditerranée une relation très étroite entre la qualité du milieu ambiant, marin ou littoral, et la qualité de vie de ses populations riveraines. Des dangers divers menacent aujourd'hui, et un peu plus chaque jour, le développement ou le maintien des qualités de ce milieu, voire les conditions de sa survie, au point que les populations des nations riveraines doivent s'interroger sur leurs

UN PLAN BLEU POUR DES ACTIONS EN MEDITERRANEE

René Bourone et Mohammed Tangi*



chances de concilier dans l'avenir prochain leur indispensable développement socio-économique et les équilibres écologiques au profit de leur qualité de vie. La préparation d'un « Plan Bleu pour des actions dans la région méditerranéenne » correspond à ce besoin ressenti par les différents pays riverains de la mer Méditerranée et exprimé par eux, en particulier aux débats et dans les conclusions de la Réunion Intergouvernementale sur la Protection de la Méditerranée qui s'est tenue à Barcelone, du 28 Janvier au 4 Février 1975.

A cette réunion, compte tenu de la nécessité de ne pas faire obstacle au développement inéluctable des pays méditerranéens en développement et mieux encore de le favoriser, les pays de la région se sont déclarés prêts à approfondir en commun toute proposition visant à concilier les impératifs du développement avec la nécessité de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement dans la perspective d'une utilisation optimale de ses potentialités.

Dans cet esprit, à la troisième session du Conseil d'administration du PNUE à Nairobi en avril 1975, le gouvernement français a proposé un « Plan bleu pour des actions en Méditerranée » dont l'objet est d'aider les gouvernements des États riverains de la Méditerranée à mieux évaluer les problèmes nationaux et communs dans la Méditerranée et dans les zones côtières. Ils pourraient ainsi prendre les décisions appropriées en ce qui concerne la gestion et la conservation de ces zones et de leurs ressources, la protection du milieu marin, en tant que support de la vie, ne devant être dissociée des priorités du développement ou de l'amélioration des conditions de vie des populations de la région méditerranéenne. L'objectif à long terme du « Plan Bleu » vise en définitive à donner aux respon-

sables des décisions et aux spécialistes de la planification du développement dans les différents pays les données qui leur permettraient d'élaborer des schémas pour un développement socio-économique optimal et soutenu, sans porter atteinte à l'environnement.

La mise en jeu de la survie de la mer Méditerranée est donc la première dimension qui doit apparaître dans cet exercice. Il est important, en effet, pour les États riverains de savoir à quelles conditions d'action leurs 3 millions de km² de mer fragile et fermée risquent encore de demeurer vivants et de leur permettre de vivre. Beaucoup d'interrogations se posent en effet aux responsables politiques au niveau des États, des provinces, des villes et des collectivités, au moment de la réalisation et de l'évaluation de leurs programmes d'aménagement et s'ils veulent rester libres de leurs décisions, et qui plus est, augmenter leur marge de liberté de choix, ils veulent aussi les prendre en connaissant les conséquences que leurs actions engendrent ou risquent d'engendrer pour l'environnement.

La prospective au service de la décision; d'abord le terme de Plan ne doit pas prêter à malentendu : il ne s'agit en aucune façon de provoquer une concentration de la décision, de promouvoir la création d'un organisme définissant techniquement un usage « rationnel » et « optimum » des ressources naturelles, d'arrêter de manière normative un projet de société commun aux divers pays riverains. Pendant tout le déroulement du travail, les États auront un droit de regard constant et pourront bénéficier de l'apport général ou particulier des connaissances acquises.

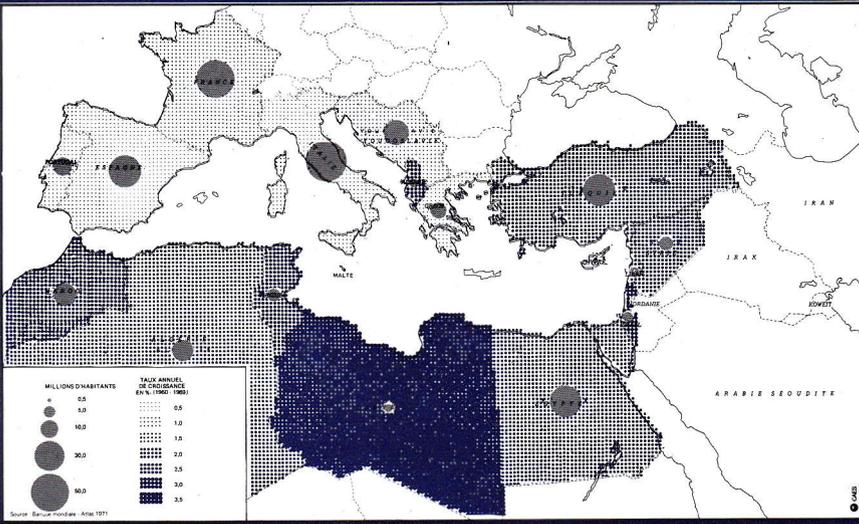
Car l'objectif du Plan Bleu est, en fait, d'aider les choix des responsables territoriaux de cette partie du monde en leur soumettant non seulement une évaluation des déséquilibres actuels mais aussi une description des évolutions possibles et en leur apportant les éléments d'appréciation et d'évaluation de leurs décisions sur l'équilibre écologique et l'harmonie territoriale.

Le « Plan Bleu pour des actions en Méditerranée » ne peut donc pas ignorer ce qui a déjà été fait dans tous les domaines et dans cet esprit, il doit d'abord être un recensement des données actuellement connues ou de celles qui mériteraient de l'être.

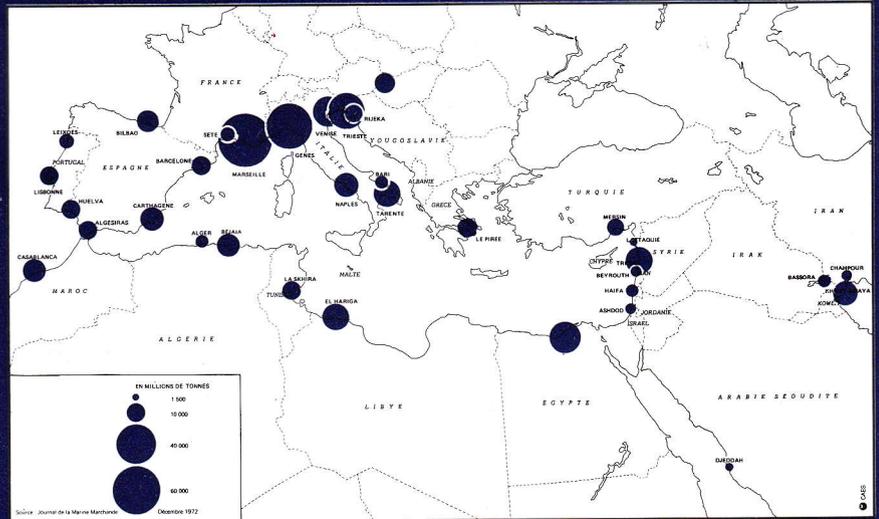
Le Plan Bleu ne se substitue donc pas non plus aux nombreuses recherches en cours sur des zones géographiques bien délimitées ou sur des écosystèmes « naturels » ou « aménagés ». Tous les travaux, au contraire, devront être intégrés dans le cadre d'une démarche qui vise à appréhender le Bassin méditerranéen - mer et littoral, selon un découpage ouvert à délimiter progressivement - comme un écosystème global fortement marqué par l'activité des hommes.

Mais, plus qu'un document ou un ensemble de documents, le « Plan Bleu » est une démarche prospective et un référentiel, utile pour l'action et respectueux de la souveraineté des États. Il devra et pourra rester ouvert à des projets de société et de civilisation divers tout en

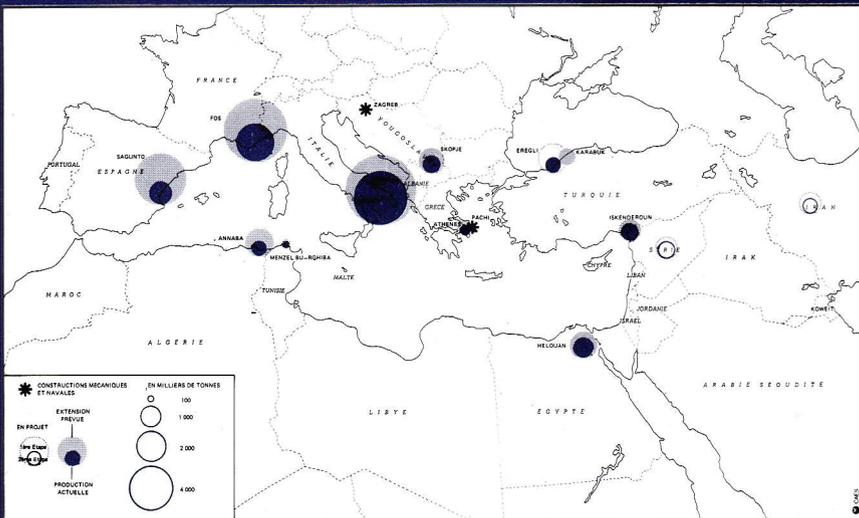
* Respectivement chargé de mission au secrétariat du Haut comité de l'Environnement (France) et Administrateur du Programme des Nations unies pour l'environnement.



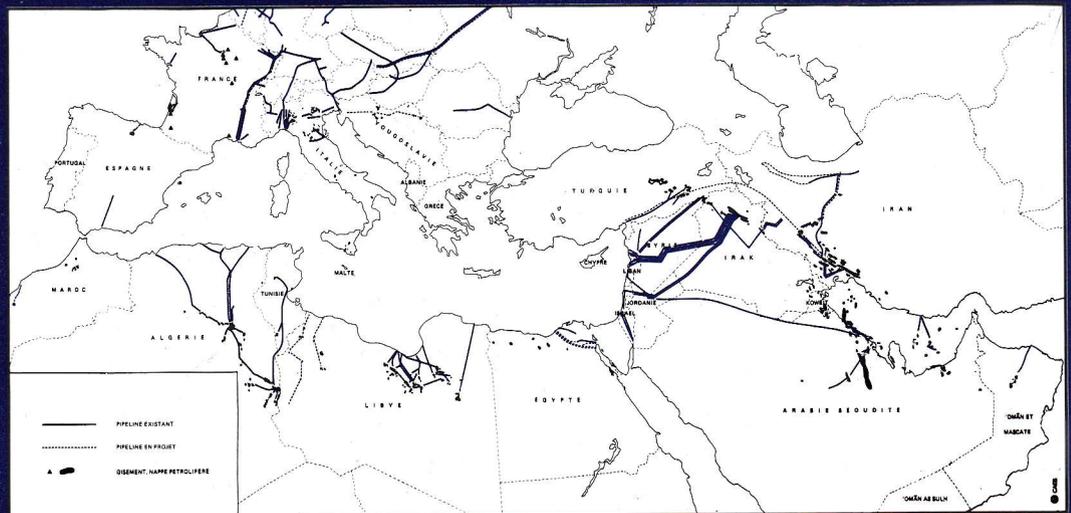
Population des pays méditerranéens en 1970



Activité des ports méditerranéens en 1971 (marchandises)



Centres industriels à dominante sidérurgique



Gisements et pipelines de pétrole brut

permettant de construire des réflexions communes, d'aborder et résoudre ensemble certains problèmes.

Dans cet esprit, il est clair qu'une appréhension globale des problèmes et un éclairage prospectif s'avèrent nécessaires : ils permettront de mettre en évidence les tendances lourdes, les processus irréversibles, les déséquilibres, les risques potentiels, les dangers imminents... c'est-à-dire les caractéristiques de situations futures qu'il faut tenter d'éviter ou d'infléchir par des mesures correctives anticipatrices ou mieux par la définition d'autres stratégies de développement.

Par la prospective, on prétend appréhender le futur non pas tel qu'il sera mais tel qu'il pourrait être, compte tenu des potentialités dynamiques des situations actuelles. La prospective implique ainsi une volonté d'expliquer : il faut rechercher la trame logique qui soutient les phénomènes apparents étudiés, déchiffrer leurs interrelations, et ainsi pouvoir simuler leurs évolutions relatives.

Cette démarche qui se veut globale peut paraître ambitieuse : elle est pourtant nécessaire pour disposer d'un cadre méthodologique et conceptuel commun dans lequel pourra s'inscrire chaque travail sectoriel particulier, ainsi que chaque programme d'actions concertées.

Un projet orienté vers l'action

Il doit être permanent à l'esprit que l'objectif du Plan Bleu n'est pas en soi un exercice d'étude destiné à dégager une fresque globale de la Méditerranée, aujourd'hui et à l'horizon des 20 ou 30 prochaines années. L'objectif du Plan Bleu est de préparer et de faciliter la prise de décision par les États riverains d'un certain nombre d'actions et de mesures concrètes propres à sauvegarder le Bassin méditerranéen (mer et littoral), tout en respectant les modalités du développement économique et social propres à chaque pays.

Toutes les actions ne pourront pas être proposées et mises en œuvre en même temps et le but de la démarche prospective du Plan Bleu est précisément de sélectionner celles dont les propositions devront être faites prioritairement aux gouvernements en fonction de la gravité ou de l'imminence des dangers qui pèseront sur les milieux naturels du bassin méditerranéen.

Par rapport à des démarches plus traditionnelles de coopération internationale, le Plan Bleu présente un caractère novateur : il semble bien que ce soit la première fois que soit lancée à une échelle internationale de cette étendue une réflexion prospective devant susciter des actions. Aussi bien est-il indispensable que le déroulement même des travaux réponde clairement à deux impératifs :

- permettre aux Gouvernements d'intervenir pour diriger, orienter ou corriger le cours des travaux ;
- suivre la logique de la démarche prospective.

L'ensemble du projet a donc été découpé en trois phases, chacune ayant un objectif précis en fonction de la démarche générale du projet, les Gouvernements en conservant toujours la direction et le contrôle, on peut les schématiser ainsi : La première phase est essentiellement un

travail de reconnaissance faisant largement appel à des experts internationaux de manière à couvrir le mieux possible le champ de l'étude, (notamment par leur connaissance des travaux existants) et à dégager très rapidement des actions possibles. Plus précisément, cette première partie viserait à :

- commencer à construire une problématique complète et cohérente
- établir les bases d'un vaste système d'informations portant à la fois sur les travaux effectués ou en cours et sur les équipes de recherche ;
- dresser un premier panorama des actions entreprises ou susceptibles de l'être à brève échéance.

Le document de synthèse de cette première phase sera critiqué au cours d'un colloque organisé sous l'égide du PNUE. En cas d'approbation, la procédure de préparation du Plan Bleu (2^e et 3^e phases) serait lancée.

La deuxième phase recouvre un processus complexe d'acquisition de connaissances, de compréhension du système étudié et de proposition d'actions à entreprendre. Elle vise donc à l'enrichissement progressif, par itération, de la compréhension du problème général et, simultanément, à la mise en évidence d'actions de sauvegarde et à l'évaluation de leurs modalités d'application.

Ce travail est principalement réalisé par une équipe internationale de synthèse et de prospective, permanente tout au long de cette phase (1) : elle provoque et se nourrit de travaux sectoriels complémentaires ; elle réalise les essais de prospective ; elle met en évidence les problèmes cruciaux et provoque la constitution de groupes, ad hoc pour la recherche de solutions sous forme d'actions coordonnées dont elle teste, si possible, la faisabilité.

Toute cette phase qui se déroule sur environ 18 mois, est scandée par des consultations d'experts internationaux.

La troisième phase, enfin, est un moment de synthèse de l'ensemble des travaux réalisés et un effort d'explication et de diffusion afin que le Plan Bleu, à la fois problématique de référence et programme d'actions concertées, soit saisi par l'ensemble des pays concernés.

Ainsi le Plan Bleu pour des actions en Méditerranée doit répondre pour toute cette zone géographique et culturelle, et dans la perspective d'un développement attentif à la protection des milieux marins et littoraux, au souci de dégager les faits, les tendances et les aspirations qui souvent sont seulement connus de façon fragmentaire. Il cherche à relier les faits porteurs d'avenir et les risques à l'horizon des vingt à trente prochaines années pour le Bassin méditerranéen et son littoral. Il ne s'agit donc pas seulement d'un recensement des données actuellement connues ou d'une évaluation de celles qui mériteraient de l'être. Le Plan Bleu dégagera peu à peu les éléments d'une problématique méditerranéenne au travers de laquelle les différentes nations qui bordent cette mer et leurs 220 millions d'habitants pourront promouvoir la croissance dans une conciliation avec l'équilibre écologique et la qualité de la vie.

R.B.-M.T.

(1) et dont le noyau de base sera progressivement constitué au cours de la première phase.